

COMMUNE : BONNENCONTRE

Visite du : 29/05/2018

N° de dossier : I240420081418133843

Nom du contrôleur : DELOGE Alix

Succession THIERRY
chez Mme BONNIN Nicole
3 Impasse Jean Bouin
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Adresse du terrain

38 Grande Rue

Propriétaire de l'habitation

Succession THIERRY
chez Mme BONNIN Nicole
3 Impasse Jean Bouin
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Caractéristiques de l'habitation

Type / Usage de la résidence : *HABITATION VACANTE*
Date de réalisation de la filière : *1984*
Nombre de chambres : *1*
Nombre d'usagers permanents : *0*
Nombre d'usagers saisonniers :

Caractéristiques du terrain et de son environnement

Terrain desservi par un réseau public d'eau potable : *oui*

Présence d'un captage d'eau sur le terrain : *non*
Destiné à la consommation humaine : *non*
Si oui distance au système de traitement :

Présence d'un cours d'eau : *non*
Nom du cours d'eau :

Eaux pluviales

Eaux usées séparées des eaux pluviales : *oui*
Destination des eaux pluviales : *<Non renseigné>*

Vue 
Vue 

**INFORMATIONS RELATIVES AU DERNIER CONTROLE EFFECTUE SUR
L'INSTALLATION**

Date du dernier contrôle effectué sur l'installation : **05/10/2010**

Nature du dernier contrôle : Contrôle de bon fonctionnement
 Contrôle de bonne exécution
 Contrôle de diagnostic de l'existant

Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien s'effectue sur la base :

- 1 - du descriptif de l'installation effectué lors du contrôle initial (conception, implantation et bonne exécution pour le neuf, ou diagnostic pour l'existant), éventuellement mis à jour lors des précédents contrôles de bon fonctionnement**
- 2 - des avis formulés lors des précédents contrôles, et notamment des éventuelles réserves**

Modifications constatées de la filière

Aucune modification.

Modifications de la taille et/ou de la destination de l'immeuble et/ou de l'aménagement du terrain

ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Prétraitement

Existe-t-il un système de prétraitement : *oui*
 Séparation eaux ménagères eaux vannes : *non*
 Existe-t-il une ventilation : *oui*

Type d'ouvrages	Nbr	Volume (m3)	Vidange	Freq. de vidange	Date de vidange
Fosse toutes eaux	1		Non renseigné	Ne sait pas	

Vidange

Certificat de vidange fourni : *non*
 Destination des matières de vidange :

Observations sur les préconisations : *La vidange de la fosse doit être réalisée lorsque le taux de boues atteint 50 % du volume total de la fosse.*

Traitement

Existe-t-il un système de traitement : *oui*

Equipements existants	Nombre	Longueur / Surface	Eaux ménagères	Eaux vannes
Epandage en pattes d'oies	1	35	Oui	Oui

Position du système de traitement :

- à 5 m de l'habitation : *oui*
- à 3 m de tout arbre : *oui*
- à 3 m des limites de parcelle : *oui*
- à 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine : *oui*

L'aménagement du terrain gêne-t-il le fonctionnement de la filière de traitement : *non*

Commentaires sur le système de traitement : *Il n'existe aucun accès au système d'épandage.*

Rejet des effluents

Existe-t-il un rejet direct : *non*

Nature du rejet	Type	Destination (exutoire)	Etat de l'exutoire
Eaux usées	Rejets traités	Infiltration par le sol	Non vérifiable

Contrôle des équipements

Equipements contrôlés	Accessible	Etat	Écoulement	Stagnation	Depôts	Odeurs	Hauteur boues	Répartition des effluents
Fosse toutes eaux	Oui	Bon état	Normal	non	non	non	<1/2	Bonne
Epandage en pattes d'oies	Non	Non vérifiable	Non vérifiable	non	non	non		

Préconisations

Ouvrage	Type de préconisation
Epandage en pattes d'oies	Rendre accessible
Ventilation secondaire	Création
Système de traitement	Renouvellement

Avant toutes modifications de la filière de traitement, il est impératif de faire une demande de dossier (obligatoire) auprès de votre SPANC.

Avis du contrôleur

Avis défavorable

Conformité par rapport à la réglementation :

Pour les délais de réhabilitation merci de vous référer au tableau ci-contre

Non conforme Priorité P3

Problèmes constatés sur l'installation :

Installation non visitable

Commentaires :

Les eaux usées de l'habitation sont prétraitées par une fosse toutes eaux accessible et ventilée en amont, et le traitement serait assuré par un épandage en patte d'oie non visitable. Une facture mentionne un dimensionnement total de 35ml pour l'épandage. Le volume de la fosse reste inconnu.

Préconisations du contrôleur :

Vérifier le volume de la fosse toutes eaux, celui-ci doit être de 3 m³ minimum.
Rendre accessible l'épandage en patte d'oie par la pose d'un regard de répartition et d'un regard de contrôle aux extrémités des drains.
D'après la carte communale d'aptitude des sols, l'épandage en faible profondeur n'est pas recommandé. Dans le cas d'une réhabilitation, il conviendra donc d'installer une filière de traitement de l'ensemble des eaux usées, adaptée aux contraintes et à la nature du sol ou toute autre filière de traitement agréée (microstation, filtre compact...) adaptée aux caractéristiques du logement.
Une ventilation secondaire de la fosse est préconisée afin d'en extraire les gaz de fermentation, source d'éventuels problèmes d'odeurs et de corrosion.

Signature du contrôleur



Evaluation des installations existantes

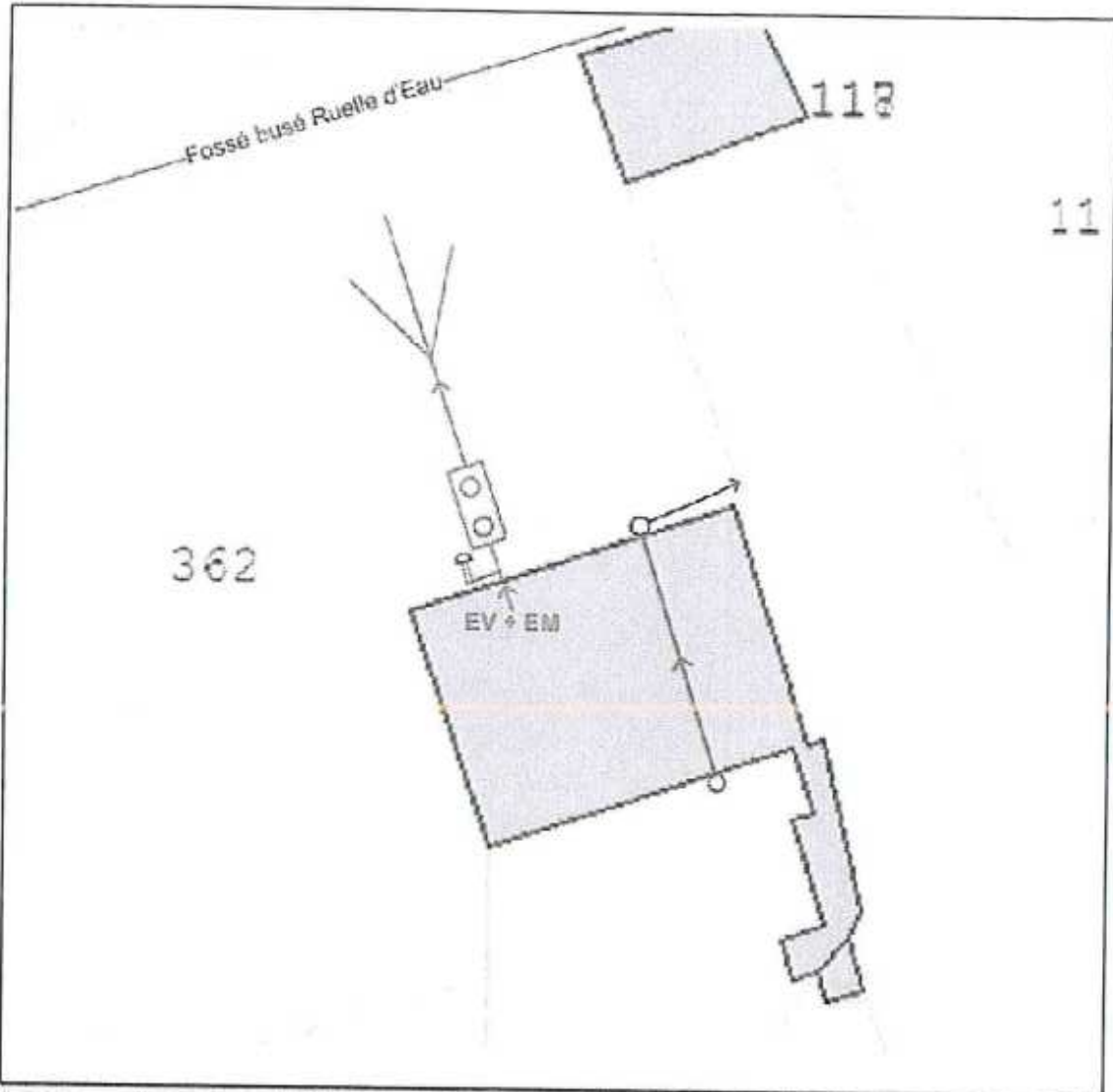
Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux					
	NON	OUI				
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux			
Absence d'installation	<p style="text-align: center;">Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique</p> <p style="text-align: center;"><u>Priorité P1</u></p> <p>→ Mise en demeure de réaliser une installation conforme</p> <p>→ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</p>					
<p>Défaut de sécurité sanitaire <small>(contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)</small></p> <p>Défaut de structure ou de fermeture <small>des ouvrages constituant l'installation</small></p> <p>Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution</p>	<p style="text-align: center;">Installation non conforme Danger pour la santé des personnes</p> <p style="text-align: center;"><u>Priorité P2</u></p> <p>→ Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans</p> <p>→ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente</p>					
<p>Installation incomplète</p> <p>Installation significativement sous-dimensionnée</p> <p>Installation présentant des dysfonctionnements majeurs</p>	<p style="text-align: center;">Installation non conforme</p> <p style="text-align: center;"><u>Priorité P3</u></p> <p>→ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #cccccc;"> <p style="text-align: center;">Installation non conforme - danger pour la santé des personnes</p> </td> <td style="background-color: #cccccc;"> <p style="text-align: center;">Installation non conforme - risque environnemental avéré</p> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"> <p style="text-align: center;"><u>Priorité P2</u></p> <p>→ Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans</p> <p>→ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente</p> </td> </tr> </table>	<p style="text-align: center;">Installation non conforme - danger pour la santé des personnes</p>	<p style="text-align: center;">Installation non conforme - risque environnemental avéré</p>	<p style="text-align: center;"><u>Priorité P2</u></p> <p>→ Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans</p> <p>→ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente</p>	
<p style="text-align: center;">Installation non conforme - danger pour la santé des personnes</p>	<p style="text-align: center;">Installation non conforme - risque environnemental avéré</p>					
<p style="text-align: center;"><u>Priorité P2</u></p> <p>→ Travaux obligatoires dans un délai maximum de 4 ans</p> <p>→ Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente</p>						
<p>Installation présentant des défauts d'entretien</p> <p>ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs</p>	<p style="text-align: center;"><u>Priorité P4</u></p> <p>→ Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</p>					
<p>Installation complète et en bon état de fonctionnement</p>	<p style="text-align: center;"><u>Priorité P5</u></p> <p>→ Liste de recommandations éventuelles</p>					

Rappel en référence à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à la mission de contrôle : "sans recueil d'éléments probants attestants de l'existence d'une installation d'assainissement non collectif, une installation non visitable peut être assimilée à une absence d'installation".

SCHEMA DE L'INSTALLATION



COMMUNE : BONNENCONTRE
N° dossier : I240420081418133843



— Réseau EI'	○ Descente de chéneaux	Filtre compact
— Réseau EU	Bac à grille	Réseau subsidiaire
— Réseau EM	Pompe de relevage	Séparateur d'huile
— Réseau EV	Semi-broyeur	P.S.
<input type="checkbox"/> Regard EU accessible	Filtre à pouzzolane	Filtre à sable horizontal drainé
<input type="checkbox"/> Regard EU non-accessible	Bac décanteur	Filtre à sable vertical drainé
<input type="checkbox"/> Regard EV accessible	Puits perdu	Filtre à sable vertical non drainé
<input type="checkbox"/> Regard EV non accessible	Fosse étanche	Tête d'infiltration
<input type="checkbox"/> Regard EP accessible	Fosse septique	--- Branchées d'épandage
<input type="checkbox"/> Regard EP non-accessible	Fosse à l'écum	
<input type="checkbox"/> Regard EM accessible	Fosse à l'écum et préfiltre	
<input type="checkbox"/> Regard EM non-accessible	Fosse à l'écum	

7/7
RS DT

